

Projet de thèse : « L'application du droit de l'environnement : le cas des pollutions industrielles dans le département des Bouches-du-Rhône »

Eliabel AGARD

e.agard@hotmail.fr

- *LAMES – Laboratoire Méditerranéen de Sociologie – UMR 7305*
Directeur de thèse : Laurent MUCCHIELLI, Directeur de recherches au CNRS
- *CERIC – Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires – UMR 7318*
Directrice de thèse : Eve TRUILHE, Directrice de recherches au CNRS

Cette recherche porte sur **l'application des normes qui règlementent les pollutions industrielles**. Il ne s'agit pas de travailler sur l'élaboration des normes, ni de manière théorique sur des concepts de droit, mais de manière pratique, sur leur mise en œuvre par les différents acteurs qui interviennent dans le processus d'incrimination : les victimes, les associations, les avocats, les élus des communes sur lesquelles sont implantées les sites industriels, les scientifiques, les inspecteurs de l'environnements, les procureurs, les juges, les industriels...

Cette recherche semble opportune dans un contexte où les normes protectrices de l'environnement se sont multipliées, précisées, durcies, et où, malgré cela, les atteintes à l'environnement demeurent les infractions les moins poursuivies pénalement. En effet, les statistiques pénales du ministère de la justice indiquent qu'en 2017 les atteintes à l'environnement ont abouties à 18% de poursuites pénales classiques et 61% de mesures alternatives aux poursuites, alors que, tout type d'infraction confondu, 48% de poursuites pénales classiques et 38% de mesures alternatives aux poursuites ont été engagées. Si des sanctions sont prononcées, leur faiblesse constitue « un permis de polluer », selon la doctrine. Il y a donc un décalage entre les priorités politiques exprimées, l'existence des normes et leur application.

Dès lors, quels sont les blocages à l'application du droit de l'environnement en matière de pollutions industrielles ? Pour répondre à cette problématique générale nous mobilisons **une approche interdisciplinaire, alliant le droit à la sociologie du droit**. L'approche juridique nous conduit à recenser et analyser la réglementation en matière de pollutions industrielles, les procédures applicables et la jurisprudence existante. Ces matériaux sont issus des ordonnancements à la fois national, européen et international. Nous menons également **une enquête de terrain, avec des observations directes, des campagnes d'entretiens** auprès des différents acteurs du processus d'incrimination, ainsi que **l'exploitation secondaire de données statistiques**.

Le département des Bouches-du-Rhône constitue un terrain d'analyse pertinent car les sites industriels y sont nombreux, couvrent une variété de procédés techniques, et des entreprises nationales et multinationales aux capitaux souvent considérables. Cela présente l'intérêt scientifique supplémentaire d'étudier des infractions dont les auteurs sont ultra-insérés socialement, ce qui produit un effet sur le traitement des infractions commises. De plus, il y a une cohabitation directe entre les sites industriels, les riverains et les espaces naturels protégés.

Notre recherche n'a pas vocation à être représentative à l'échelle de la France, mais notre méthode pourra être transposée pour d'autres territoires. Nous espérons que nos analyses fourniront aux autorités publiques des clés pour permettre l'effectivité du droit de l'environnement.